



**BANQUE  
LAURENTIENNE**

---

**COMMUNIQUÉ**

*Pour diffusion immédiate*

---

## **UN RETRAITÉ SUR QUATRE RETOURNE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL : 38 % DE CEUX LÀ, LE FONT POUR DES RAISONS FINANCIÈRES<sup>1</sup>**

**Montréal, 7 février 2006** – Ce pourcentage fait drôlement réfléchir et démontre que les Québécois et les Québécoises ne sont pas mieux équipés qu'avant en terme de planification de retraite. C'est dans cette optique que la Banque Laurentienne poursuit sa campagne REER de 2006 avec la ligne malretraite, née de l'analyse frappante qui nous révèle, entre autres, que 80 % des gens de 25 à 44 ans n'ont pas de plan d'épargne en vue de leur retraite<sup>2</sup>. Pourtant, la recette est bien simple, il faut cotiser le plus possible, le plus souvent possible et le plus tôt possible.

### **Pour ne pas être malretraité**

La Banque Laurentienne offre aux consommateurs différents outils pour éviter la malretraite. Elle vient d'ailleurs de mettre en ligne une version revue et améliorée de son site Internet [malretraite.ca](http://malretraite.ca) qui permet aux consommateurs de tester ses connaissances sur la retraite et de découvrir des conseils et des solutions d'investissement. Le site propose également différentes calculatrices pour les aider à bien planifier leur retraite. Une innovation cette année, « *la voix du gros bon sens* » qui ajoute une dimension plus humaine au site. Les internautes entendront tout au long de leur navigation, une voix qui les invitera à poser certaines actions et à réfléchir sur leur condition par rapport à leur retraite. Les consommateurs peuvent également se procurer le nouveau guide « **Mon avenir, ma planification de retraite** » qui est maintenant disponible en succursale.

### **Les nouveaux produits de la Banque Laurentienne**

Cette année, la Banque Laurentienne offre trois nouveaux produits REER aux consommateurs : Le Billet à terme, le CPG Option Garantie Xtra et le CPGAction Canadien croissance.

Le **Billet à terme**<sup>3</sup>, communément appelé « step up bond », est le premier à être offert par l'entremise d'une succursale bancaire. Ce produit d'investissement offre un potentiel de 5 ans puisqu'il est rachetable annuellement par la Banque. Les taux offerts sur ce produit sont largement supérieurs aux taux des certificats de placement garantis. Ainsi, pour l'émission du 30 janvier au 17 février, le taux de rendement moyen est de 4,50 % pour le terme de 5 ans. Le rendement offert est de 4,00 % la première année, de 4,25 % la 2<sup>e</sup> année, de 4,50 % la 3<sup>e</sup> année, de 4,75 % la 4<sup>e</sup> année et de 5,00 % la 5<sup>e</sup> année.

Le **CPG Option Garantie Xtra**<sup>4</sup>, un nouveau produit dont le capital et le rendement sont garantis, offre un rendement moyen de 3,808 % pour le terme de 5 ans. Le rendement offert est de 2,70 % la première année, de 2,80 % la 2<sup>e</sup> année, de 3,20 % la 3<sup>e</sup> année, de 3,40 % la 4<sup>e</sup> année et de 7,00 % la 5<sup>e</sup> année. Le CPG Option Garantie Xtra permet de profiter des rendements élevés propres à un investissement à long terme tout en profitant d'une belle tranquillité d'esprit. Puisque les taux d'intérêts sont fixés dès le départ, il assure une protection contre les baisses éventuelles et en cas de hausse des taux d'intérêt, il offre une flexibilité puisqu'il est réinvestissable à chaque date d'anniversaire.

Finalement, le **CPGAction canadien croissance**<sup>5</sup> est un certificat de placement garanti dont le rendement est basé sur la performance d'un portefeuille privé composé principalement du Fonds IA Actions canadiennes modéré et de titres obligataires. La proportion occupée par le fonds dans le calcul de l'indice n'est pas fixe et peut varier tout au long de l'émission. Le rendement du CPGAction canadien croissance n'est soumis à aucun plafond, le potentiel de rendement pour le client est donc illimité. Il s'agit du produit idéal pour un client intéressé par le potentiel de croissance des fonds communs de placement qui désire toutefois conserver la garantie de son capital.

### **Les Portefeuilles Distinction**<sup>6</sup>

Enfin, si l'on préfère se constituer un portefeuille composé de différents types de placements, les Portefeuilles Distinction offrent une solution « tout en un ». Il s'agit de portefeuilles optimisés, constituant un assemblage judicieux des meilleurs placements pour répondre aux besoins, définis selon les différents profils d'investisseurs. Cinq grandes familles canadiennes de fonds (AIM Trimark, CI Mutual Funds, Fidelity Investments, Corporation financière Mackenzie, Industrielle Alliance, Gestion de fonds) font partie de ces portefeuilles. Les Portefeuilles Distinction sont rééquilibrés automatiquement selon l'évolution des marchés, afin d'atteindre un rendement maximal selon le type de portefeuille. Les Portefeuilles Distinction ont été conçus selon une approche solide, optimale et complète pour permettre d'accéder de façon logique aux objectifs financiers de l'investisseur. Cinq Portefeuilles Distinction sont disponibles : le Prudent, le Modéré, l'Équilibré, le Dynamique et l'Audacieux.

Ces portefeuilles et les 21 autres Fonds R et IA gérés par Industrielle Alliance, Gestion de fonds sont distribués par BLC-Services financiers dans les succursales de la Banque Laurentienne. Ces entités sont des entités juridiques distinctes de la Banque.

### **À propos de la Banque Laurentienne**

Fondée en 1846, la Banque Laurentienne se situe au septième rang des banques à charte canadienne (Annexe I) avec un actif au bilan de plus de 16 milliards de dollars et des actifs administrés de 15 milliards de dollars. Elle répond à l'ensemble des besoins bancaires et financiers des particuliers, des petites et moyennes entreprises, et des conseillers financiers indépendants, grâce à une gamme complète de produits hautement concurrentiels et à un service personnalisé de qualité supérieure. Les actions ordinaires de la Banque Laurentienne (symbole boursier : LB) sont inscrites à la Bourse de Toronto. L'adresse de son site Internet est [www.banquelaurentienne.ca](http://www.banquelaurentienne.ca).

<sup>1</sup> Statistiques Canada, 2004

<sup>2</sup> Régie des rentes du Québec, 2001

<sup>3</sup> À chaque date d'anniversaire seulement, la Banque pourra procéder au remboursement complet du capital et des intérêts courus. Le cas échéant, les intérêts de l'année précédente seront versés à la date d'anniversaire ainsi que le capital investi. Le Billet à terme ne constitue pas un dépôt assuré en vertu de la Loi sur la Société d'assurance-dépôt du Canada. Les taux d'intérêt peuvent varier pour chacune des émissions. Les taux affichés pour le Billet à terme sont ceux de l'émission du 30 janvier au 17 février 2006.

<sup>4</sup> Réinvestissable sans pénalité aux dates anniversaires seulement dès la 1<sup>re</sup> année, dans un CPG d'un terme égal ou supérieur au terme restant. Taux moyen sur 5 ans de 3,808 %. Terme de 5 ans. Taux en vigueur au 19 janvier 2006. Les taux peuvent changer sans préavis. À l'échéance du terme de 5 ans, s'il n'y a pas eu de réinvestissement, le capital investi et les intérêts courus seront versés au client.

<sup>5</sup> Le rendement du produit étant lié à un indice de référence, il est impossible de prévoir son rendement. Le rendement final d'un CPGAction canadien croissance de la Banque Laurentienne est calculé en fonction de la performance de l'indice de référence entre la date d'émission et la date d'échéance. L'indice de départ à l'émission est établi en utilisant la valeur liquidative de l'indice de référence de la journée de l'émission. L'indice à échéance est calculé en utilisant la valeur liquidative de l'indice de référence 10 jours ouvrables avant la date d'échéance du placement. Si le rendement total obtenu est négatif ou nul, le capital qui est entièrement garanti sera remis à l'échéance du placement, mais aucun intérêt ne sera versé. Si le rendement total obtenu est positif, le capital et les intérêts, après déduction de certains frais de gestion du portefeuille, ne seront versés qu'à l'échéance du placement puisque le rendement ne peut être connu qu'à ce moment. Le gestionnaire de portefeuille actuel du Fonds IA Actions canadiennes modéré est Leon Frazer & Associates Inc. (« Leon Frazer »), et le gérant du Fonds est Industrielle Alliance, Gestion de fonds inc. (« IAGF »). IAGF et Leon Frazer sont des entités juridiques distinctes de la Banque. Veuillez consulter le prospectus simplifié qui contient des renseignements importants sur le Fonds IA Actions canadiennes modéré. Des frais de gestion peuvent s'appliquer. Tous les détails sont disponibles en succursale.

<sup>6</sup> Un placement dans un fonds commun de placement peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et autres frais. Veuillez lire le prospectus avant de faire un placement. Les fonds communs de placement ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada, la Régie de l'assurance-dépôts du Québec ou tout autre fond public d'assurance dépôts. Ils ne sont pas garantis en totalité ou en partie et la valeur des titres fluctue de même que leur rendement. Les Fonds communs de placement sont distribués par BLC Services financiers, une filiale de la Banque Laurentienne.

Pour renseignements :

Banque Laurentienne  
Manon Stébenne  
Conseillère principale  
Affaires publiques et communications  
Bureau : (514) 284-4500, poste 8232